

M. BERTRAND (*ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité, France*)

Les fonctions qui m'ont été confiées au sein du nouveau gouvernement français il y a moins d'un mois me permettent aujourd'hui de m'exprimer devant la Conférence internationale du Travail, en ce jour dédié spécifiquement, comme vient de le dire à l'instant mon homologue luxembourgeois, à la lutte contre le travail des enfants. Vous le savez, l'engagement de la France en faveur de l'Organisation internationale du travail est un engagement qui repose sur des racines anciennes, qui remontent à l'époque où le ministre français Albert Thomas défendait le projet d'une organisation internationale consacrée aux « questions ouvrières ».

Mais cet engagement, cet attachement, a aussi des raisons d'être profondément modernes, car aujourd'hui cette enceinte est un lieu privilégié pour encourager la promotion du travail décent dans le monde et faire vivre la dimension sociale de la mondialisation, dimension sociale à laquelle la France est particulièrement attachée, comme elle l'est à la place, au rôle et à l'avenir du Bureau international du Travail. Cet engagement au sein de l'Organisation internationale du travail, la France lui donne une portée concrète: elle a ratifié 123 des conventions qui ont été élaborées dans cette enceinte depuis sa création pour faire progresser, dans tous ses aspects, la législation internationale sur le travail. Nous avons voulu aussi apporter notre soutien à l'adoption des textes qui, récemment, sont venus compléter la législation existante, notamment la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, en 1998. Enfin, nous avons voulu renouveler l'année dernière l'accord de coopération bilatérale qui lie la France au Bureau international du travail depuis 1999, et qui traduit aussi la confiance qu'elle a dans les initiatives de l'Organisation.

Cette année encore, je voudrais également au nom de la France et du gouvernement français féliciter la Conférence pour les travaux qui ont été menés.

Nous soutenons également la réflexion qui a été entamée pour renforcer la capacité d'action de l'Organisation dans le cadre de la mondialisation car l'Organisation, nous en avons conscience, doit renouveler ses structures et ses méthodes pour assurer l'efficacité de son action au XXI<sup>e</sup> siècle. Nous soutenons également les initiatives de la Conférence au sujet du travail dans le secteur de la pêche, qui rendent très probable l'adoption d'une convention et d'une recommandation dans ce secteur où les conditions de travail sont particulièrement dures.

Enfin, nous soutenons la démarche présentée par le Directeur général du Bureau, dont je veux souligner l'action efficace, au travers notamment du rapport « Le travail décent au service du développement durable » qui souligne la nécessité d'assurer la cohérence des politiques publiques, dans leur dimension sociale, économique et environnementale. Cette nécessité est forte, les discussions qui ont récemment eu lieu à Heiligendamm le montrent. Elles montrent aussi que les entreprises auront en ce domaine un rôle essentiel à jouer.

Si je suis très heureux de m'exprimer devant vous aujourd'hui, c'est aussi parce que je sais la place que l'Organisation internationale du Travail fait, depuis sa création, au dialogue tripartite entre les représentants des gouvernements, ceux des travailleurs et ceux des employeurs. Je crois à ce dialogue à trois voix et j'y vois même l'une des clés de la réussite pour mener à bien des projets dans le domaine du travail et des relations sociales. Je crois à l'importance de ce dialogue au sein de l'OIT, bien sûr, mais aussi pour la réussite des réformes que nous avons en France devant nous. La valeur travail, la valeur du travail a tenu beaucoup de place dans la campagne qui vient de s'achever pour les élections présidentielles car cette valeur est en soi un projet de société.

Les réformes que nous avons amenées sont de grande ampleur et les partenaires sociaux auront, chez nous, un rôle de premier plan à y jouer, comme au niveau international.

Il faut savoir que nous avons voulu, avec la loi du 31 janvier 2007, dans notre pays, sur la modernisation du dialogue social, placer les partenaires sociaux au coeur des réformes que le Président de la République a pris l'engagement, devant les Français, de mener à bien.

Sur la base de ce dialogue, nous allons engager la réflexion sur la «flexicurité» car, comme la Confédération européenne des syndicats l'a dernièrement rappelé et proposé, il faut rechercher les moyens d'offrir à une main-d'oeuvre plus flexible un niveau plus élevé d'emploi et de protection sociale.

C'est un vrai défi, la voie est étroite mais la voie de passage existe entre l'équilibre qui assurera une juste conciliation entre les besoins des entreprises et les aspirations légitimes des salariés. La recherche de cet équilibre appartient d'abord bien sûr aux partenaires sociaux mais, à l'échelle européenne, de la même façon, la réflexion doit être poursuivie.

Nous souhaitons également nous saisir de la question de l'égalité salariale et professionnelle entre les hommes et les femmes. Je sais la volonté de l'Organisation internationale du Travail de progresser dans ce domaine, elle qui a choisi de consacrer cette année son rapport global à l'élimination de la discrimination professionnelle en matière notamment d'emploi.

Le gouvernement auquel j'appartiens est engagé en ce sens: il s'est fixé un délai de deux ans pour ne plus laisser subsister d'inégalités salariales entre les hommes et les femmes. Enfin, je souhaite que nous puissions faire progresser, au niveau national bien sûr mais pas seulement, les conditions de travail pour réduire le nombre d'accidents du travail et lutter contre toutes les formes de maladies professionnelles. Je pense aussi à des sujets comme le stress, les troubles musculaires ou les pathologies causées par les travaux les plus pénibles qui doivent diminuer sensiblement et le plus rapidement possible. Sur tous ces sujets, les partenaires sociaux seront acteurs. Vous voyez, ces questions ne sont évidemment pas franco-françaises, elles sont déterminantes à l'échelle européenne, elles sont essentielles au niveau international, et j'ai la conviction profonde que, sur toutes ces questions, l'Organisation internationale du Travail peut elle aussi être un moteur.

Par la qualité du dialogue qui s'y noue, par la rigueur qu'elle met dans ses travaux, cette Organisation a la capacité d'être une force de proposition et de faire progresser tous les pays, quel que soit le choix de leur modèle, dans la voie du travail décent.

Je sais que la Conférence internationale du Travail prendra les décisions qui s'imposent pour que l'OIT soit en mesure d'assumer pleinement ce rôle.